



## **Convocation**

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra

**Le Dimanche 20 mars 2016 à 12 heures,**

**à Chamalières, salle Courty**

### Ordre du jour :

Approbation du bureau du comité

Les conditions ayant conduit à la désignation du bureau « a minima » du comité suite à l'assemblée générale du 28 septembre 2015 imposent l'agrément de ce bureau et son enregistrement auprès de la préfecture dans les conditions prévues par les textes.

L'assemblée générale extraordinaire du 28 février n'a pu se tenir, faute du quorum exigé par les textes règlementaires.

En conséquence, tous les membres du comité Auvergne W sont invités à participer ou à se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra

Le dimanche 20 mars 2016 à 12h <sup>(1)</sup>

A Chamalières, salle Courty

A Bientôt,  
Cordialement  
Josef VEBR

(1) Après la 1<sup>ère</sup> partie de l'Interclub

## AGE du 20 mars 2016

Question posée :

Approuvez-vous la constitution du nouveau bureau du comité composé de :

Président : VEBR Josef  
Secrétaire HANIEZ Catherine  
Trésorière : MAZOYER Anne Marie  
Responsable Licences : CASTANIER Jean François  
Responsable Tournois : TROUBAT Frédéric  
Délégué Jeunes : ALLAGNAT Lionel (1)

(1) Le délégué jeunes, entre-temps démissionnaire, ne sera pas remplacé pour cette saison.

### Extrait des statuts :

L'assemblée générale extraordinaire

- a) Un quorum des deux tiers des membres est requis. Si ce quorum n'est pas atteint, elle ne peut statuer valablement. Une autre assemblée générale extraordinaire est convoquée dans un délai mini de quinze jours et maxi de trois mois. Cette assemblée générale extraordinaire peut alors statuer sans quorum.
- d) Les décisions en assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Nb : en cas de non majorité ; le bureau cesse toute activité, le comité est dissous.**

### Extrait du Règlement intérieur

Le vote en AG Ordinaire et Extraordinaire par procuration est autorisé dans la limite de un pouvoir par membre présent, et sans limitation de pouvoir pour le responsable d'association à la condition qu'il ne détienne que des mandats issus de licenciés de son club.

Le modèle de procuration est joint en annexe

**Comité Auvergne de Scrabble**

Je soussigné(e) .....membre du club de .....

**Donne procuration** à .....

Pour me représenter et voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire du  
**20 mars 2016**

Fait à .....le ..... *Signature* :

**Comité Auvergne de Scrabble**

Je soussigné(e) .....membre du club de .....

**Donne procuration** à .....

Pour me représenter et voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire du  
**20 mars 2016**

Fait à .....le ..... *Signature* :

**Comité Auvergne de Scrabble**

Je soussigné(e) .....membre du club de .....

**Donne procuration** à .....

Pour me représenter et voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire du  
**20 mars 2016**

Fait à .....le ..... *Signature* :

**Comité Auvergne de Scrabble**

Je soussigné(e) .....membre du club de .....

**Donne procuration** à .....

Pour me représenter et voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire du  
**20 mars 2016**

Fait à .....le ..... *Signature* :